

Délibération n° 2019-01-14

Extrait du registre des délibérations
 du conseil communautaire du 21 février 2019

Objet

Subvention à l'ensemble instrumental de la Vallée verte au titre de l'enseignement musical dispensé pour l'année 2018-2019

Rapporteur

KAROUTZOS Christian

Date de convocation

14 février 2019

Date d'affichage du compte rendu

01 mars 2019

Nombre de conseillers

En exercice : 125

Présents : 81

Votants : 93

Pour : 93

Contre : 0

Abstentions : 0

L'an deux mille dix-neuf, le 21 février à 18h00, le conseil communautaire de l'AGGLO PAYS D'ISSOIRE dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire dans la salle du Centre Culturel de la commune de Brassac-les-Mines sous la présidence de Monsieur Jean-Paul BACQUET, Président.

Présents avec voix délibérante :

	ALLART Sébastien	ARCHIMBAUD Guy
	BACQUET Jean-Paul	
BARDY André	BARRAUD Bertrand	
BARTHOMEUF Serge	BASTIEN Gérard	BAYSSAT Marie
	BERIOT Didier	
	BESSEYRE Fabien	BESSON Jean-Louis
BLANJARD Michel	BONNAFOUX Daniel	BOURG François
		BRONNER Ulrich
BRUN Pascale		
CHALLET Vincent	CHANAL Jean-Paul	SERMAGE André (S)
CHANY Georgette	CHASSANG Jean-Pierre	CHASSANY Georges
CHAZALON Robert		
COLLET Jean-Pierre		CORRE Jean-Marie
CORREIA Emmanuel	COSTE Yves	COSTON David
	CREGUT François	CROZE Yves-Serge
MALLET Philippe (S)		DENAIVES Catherine
	DESGEORGES André	DESIGNES Jean
DRUELLE Jean-Claude		DUBOST Philippe
MEZEIX Bruno (S)	EMIREN Bernard (S)	
FANJUL José	MAISONNEUVE Alain (S)	
	GAUDRIAULT Damien	
		GOUEZEC Jean-François
	GREGORIS Cécile	GUEUGNOT Jean-Pierre
HERBST Nadine	HERCEGFI Serge	IGONIN Bernard
PAULZE Marie-Hélène (S)	JAMON Marc	JOLIVET Sylvie
KAROUTZOS Christian		
LAMOUREUX Jean-François		LE GAL Claude
	LENEGRE Jean-Louis	
PAGESSE Pierre (S)	LIVET Bertrand	MAHOUDEAUX Gaëlle
MARAIS René	MARTINANT Pierre	
MASSEBOEUF Claude	MEALLET Roger-Jean	
	NICOLLET Michel	
SAUTEREAU Catherine (S)		PAILLONCY Brigitte
PELISSIER Patrick	PELOU Michel	PEREIRA-MAURIAT Christine
PERRON Jean-Yves		POMEL Michel
POULOSSIER Marie-Laure		RAVEL Pierre
RKINA Mohamed		ROCHETTE Christophe
		ROUSSEL Chantal
ROUX Bernard		SAUVANT Jean-Pierre
SAUX Marie-Pierre		TINET Georges
	TOULOUZE Michel	
VEISSIERE Bernard	ZANIN Nathalie	

Absents ayant donné pouvoir (12) : ALETON Danielle à KAROUTZOS Christian, BARRÉ Annick à JAMON Marc, BOURGNE Françoise à PERRON Jean-Yves, CONTOUX Michel à DESGEORGES André, ESPEIL Michel à CHALLET Vincent, FRAISSE Pierre-Luc à FANJUL José, MONIET-FIEVET Jean-Marc à NICOLLET Michel, PETEILH Sandra à BRONNER Ulrick, RODDIER Gille à BACQUET Jean-Paul, SALVINI Luc à BLANJARD Michel, THÉVIER Gérard à COLLET Jean-Pierre, VARISCHETTI Martine à BARRAUD Bertrand.

Absents représentés (8) : CHANIMBAUD Lionel, DABERT Jean-Claude, DYNDAZ Éric, ESBELIN Nicole, FRADIN Guy, JAFFEUX Sébastien, LETELLIER Josiane, NUÑEZ Aurélia.

Absents (32) : ASTIER Raymond, BARBET Laurent, BERENBAUM Émeric, BERNARD Jean-Paul, BERTHELOT Pascal, BOYER Élie, BRUNETTI Graziella, CHABAUD Christian, CHEYNOUX Gérard, CODRON Maryse, COSTON Marie, DE MULDER Jean-Pierre, DESCOUTEIX-GENILLIER Juliette, DUBESSY Florence, GARNAVAULT Philippe, GAUTHIER Isabelle, GELLY Guy, GIMEL Edwige, GRÉGOIRE Nathalie, LABUSSIÈRE Jean-Marc, LAGARDE Maguy, LANCRENON Maria, LEGENDRE Denis, LEROY Véronique, MARUCA Vincent, MOREL Jacques, NÔ Lucien, OLIVIER Christian, PRADIER Laurent, ROCHE Roger, ROUBERTOU Didier, TIXIER Luc.

Secrétaire de séance : ROUSSEL Chantal.

CONSIDÉRANT que l'ensemble instrumental de la vallée verte est une association Loi 1901 composée de près de 30 élèves et musiciens dont le siège social est basé à Chambon-sur-Lac ;

CONSIDÉRANT que l'association a pour objet de : « *participer aux manifestations officielles, créer un tissu social entre les musiciens de la région du Sancy et être fédérateur de toutes les personnes qui aiment la musique d'harmonie* » ;

CONSIDÉRANT qu'une antenne musicale a été créée en 2013 à Montaigut-le-Blanc où des cours sont donnés à six élèves de la commune dans une salle située dans le bâtiment de la mairie ;

CONSIDÉRANT que les cours proposés sont des cours de saxophone, dispensés par le directeur musical Christian LEMENAGER, et des cours de flûte traversière, dispensés par Mme Ghislaine VITTENET-MAHISTRE ;

CONSIDÉRANT que les deux enseignants encadrants sont amateurs mais qualifiés, à compétence reconnue par différents prix ou 3^e cycle obtenus en conservatoires ;

CONSIDÉRANT que les cours sont individuels et couvrent le calendrier scolaire (35 semaines), et que la formation musicale, d'une durée d'une heure hebdomadaire, est dispensée en même temps que la pratique instrumentale ;

CONSIDÉRANT que des musiciens en trompette et percussions, ainsi que des choristes, viennent compléter les élèves en saxophone et flûte, et participent tous à l'ensemble instrumental de l'association pour les cérémonies officielles et les événements locaux des communes adhérentes du Sancy Est, dont Champeix et Montaigut-le-Blanc ;

CONSIDÉRANT qu'au titre de l'année 2016 / 2017, l'association affiche un sérieux budgétaire et comptait 9 863,72 € de recettes (dont 250,00 € de subvention de la commune de Montaigut-le-Blanc) et 9 790,60 € de dépenses, sachant que le tarif d'inscription d'un enfant est de 270,00 € pour l'année ;

CONSIDÉRANT qu'après la rencontre du responsable et l'analyse des éléments fournis, il est proposé de poursuivre le maillage territorial de la compétence communautaire d'enseignement musical par un soutien d'API en permettant à l'association d'accroître le nombre d'élèves accueillis ;

Les membres du conseil communautaire, ouï l'exposé de Monsieur le Rapporteur et après en avoir délibéré, décident à l'unanimité :

- de valider l'attribution d'une subvention de 1 000,00 € à l'ensemble de la Vallée verte au titre de l'enseignement musical dispensé pour l'année 2018-2019 ;
- d'autoriser Monsieur le Président à procéder au mandatement de cette subvention.

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus

Au registre sont les signatures

Pour copie conforme :

Le Président,

Jean-Paul BACQUET



Publié et certifié exécutoire

Issoire, le 28/02/2019

Transmis à la Sous-Préfecture d'Issoire le 28/02/2019